

Qui est
concerné par
l'utilisation du
matériel ?

Adresses

**AIDE HANDICAP
ECOLE**

HANDISCOL'

**Enseignant Référent
de votre secteur :**

www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr
accompagnement.technique-handiscol68@ac-strasbourg.fr

**Aide Handicap Ecole 68
40 rue Ampère
68000 COLMAR**

**Accueil du public et livraison :
54 rue du Prunier
68000 COLMAR
(à l'angle de la rue Ampère)**

**Matériels pédagogiques
adaptés aux élèves
en situation de handicap.**



68

**L'élève
Sa famille
L'équipe enseignante
L'AVS
Les personnels ressources
en informatique
Les SESSAD
Les rééducateurs**

Pour qui ?

Les élèves scolarisés en milieu ordinaire et ayant une reconnaissance de handicap.

Quel prêt de matériel ?



- Ordinateur fixe ou portable
- Périphériques adaptés au handicap
- Logiciels spécifiques permettant la compensation du handicap
- Matériels spécifiques à la déficience sensorielle

AIDE HANDICAP
ECOLE

68



Comment l'obtenir ?



Demande à faire auprès de l'Enseignant Référent du secteur.

Après notification de la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie), mise en oeuvre de la décision par le service «Aide Handicap Ecole 68».

Formulaire et conditions d'attribution disponibles sur : www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr

